



Litiges concernant la remise de caution au locataire

Par **loc90**, le **20/04/2015** à **19:09**

Bonjour, je vous explique m'a situation

Cela fait 1 mois et demie que j'ai remis les clés de m'a location à mon propriétaire nous avons rempli un état des lieux ensemble signé avec l'inscription NEANT sans autre réserve ! À ce jour je n'ai toujours pas m'a caution. maintenant il veut me retiré des frais pour ramonage et entretien de la chaudière qui on été effectué en septembre 2014? Est ce qu'il à le droit?

Merci de vos réponses

Par **HOODIA**, le **21/04/2015** à **07:31**

Bonjour,

IL manque des éléments pour répondre, cependant le ramonage est une obligation et pour l'entretien de la chaudière voir votre contrat ...

Vous devriez avoir aussi la TEOM pour la période ?